

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/nos-actions/2012/article/pour-le-retour-au-vote-papier>

# **Pour le retour au vote papier**

- Nos actions

- 2012

-

Date de mise en ligne : dimanche 17 juin 2012

---

**Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés**

---

Depuis 2007, dès les premiers achats de machines à voter par la commune, l'association Â« Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry Â» a informé les Châtenaisiens et demandé le retour au vote papier comme le meilleur garant du processus démocratique électoral. (voir tribunes du journal municipal Â« les nouvelles de Châtenay-Malabry Â» mars et juin 2007)

Depuis, 18 communes françaises ont renoncé aux machines à voter mais il reste encore 11 villes équipées de machines dans les Hauts de Seine.

C'est pourquoi des collectifs et associations alloséquanais, comme le 5 mai dernier à Boulogne et maintenant le 9 juin prochain à Châtenay-Malabry, organisent des référendums pour demander aux habitants s'ils sont favorables au retour du vote papier.

La date choisie du samedi avant un dimanche électoral est stratégique, car cela permet de remettre au centre du débat l'absence du dépouillement et les différences entre le nombre de votants et celui des émargements vécues à chaque scrutin avec les machines à voter. Ainsi la sincérité du scrutin est à chaque fois questionnée.

Cela est aussi d'autant plus sensible que cette élection législative est la dernière avant les élections municipales de 2014, scrutin de liste.

Or d'après la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR/INT/A/08/00023/C du 1 février 2008, il est estimé 'préférable que ..le vote à l'urne traditionnel (soit) mis en oeuvre pour les élections municipales. En effet, ...l'indication des candidatures sur la machine à voter... appelle des difficultés au regard des dispositions de code électoral applicables pour les élections municipales, qui prévoient en particulier, à peine de nullité des bulletins,

- la mention de la nationalité en regard du nom des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France,
- la mention des nom et prénom de chacun des candidats figurant sur une même liste dans l'ordre de présentation.'

Alors sans un retour au vote papier, ces dispositions ne pourront pas, encore une fois, être suivies en 2014, pour une ville comme Châtenay-Malabry, qui compte en général 3 à 4 listes de 39 noms et prénoms aux élections municipales....trop longues pour être affichées de façon lisible sur les machines à voter.

Signer notre pétition en ligne Â« [Pour le retour au vote papier](#) Â»